

APPENDICE

INTERPRETATION DES RESULTATS
Evaluation des cas de comportement inhabituel de l'éprouvette
 (voir le paragraphe 2.2 de la présente partie)

Comportement inhabituel	Directives pour la classification
1 Eclats, pas de flamme constante	Consigner l'emplacement de l'avancée maximale de la flamme et l'heure, et préciser si les éclats se produisent ou non sur l'axe de l'éprouvette. Classer en fonction des données.
2 Désintégration explosive, ni éclat ni flamme	Considérer que le matériau a subi l'essai avec succès.
3 Eclats brefs à la surface, puis propagation d'une flamme constante	Consigner les résultats pour les deux fronts de la flamme, mais classer en fonction des résultats les plus mauvais obtenus pour chacun des quatre paramètres d'essai lors des deux modes de combustion.
4 Fusion de l'éprouvette ou du placage, avec chute de gouttes de matériau, pas de flamme	Consigner le comportement et l'étendue de la fusion de l'éprouvette.
5 Désintégration explosive et flamme sur la partie exposée de l'éprouvette	Consigner les explosions et classer en fonction de la progression de la flamme, qu'elle ait lieu au-dessus ou au-dessous de l'axe.
6 Fusion et combustion de l'éprouvette ou du placage, avec chute de gouttes de matériau	Rejeter le matériau, quels que soient les critères. Pour les revêtements de sol, dix gouttes au maximum de matériau en combustion sont acceptables.
7 Extinction de la veilleuse	Consigner l'extinction, rejeter les données et répéter l'essai.
8 Le signal de dégagement de chaleur reste à un niveau supérieur ou inférieur au niveau après la fin de l'essai et la remise en place de l'éprouvette factice	Rejeter les données et stabiliser le matériel, puis répéter l'essai.
9 Délai d'inflammation très court dans le cas des moquettes ou des éprouvettes non rigides	Pourrait être dû au fait que le poil de la moquette s'élève au-dessus de la surface du support, réduisant ainsi l'espace qui sépare l'éprouvette de la veilleuse. Répéter l'essai en utilisant des cales conformément au paragraphe 8.1.1 de l'annexe de la résolution A.653(16).
10 Morcellement de l'éprouvette qui tombe du support	Consigner le comportement, mais classer en fonction des résultats les plus mauvais obtenus, l'éprouvette étant ou non maintenue conformément au paragraphe 8.3.2 de l'annexe de la résolution A.653(16).
11 Giclement important de gaz de pyrolyse combustible provenant de l'éprouvette, des produits adhésifs ou de liaison	Rejeter le matériau.
12 Une petite flamme subsiste le long du bord de l'éprouvette	Consigner le comportement et mettre fin à l'essai 3 minutes après l'extinction de la flamme sur la surface exposée de l'éprouvette.